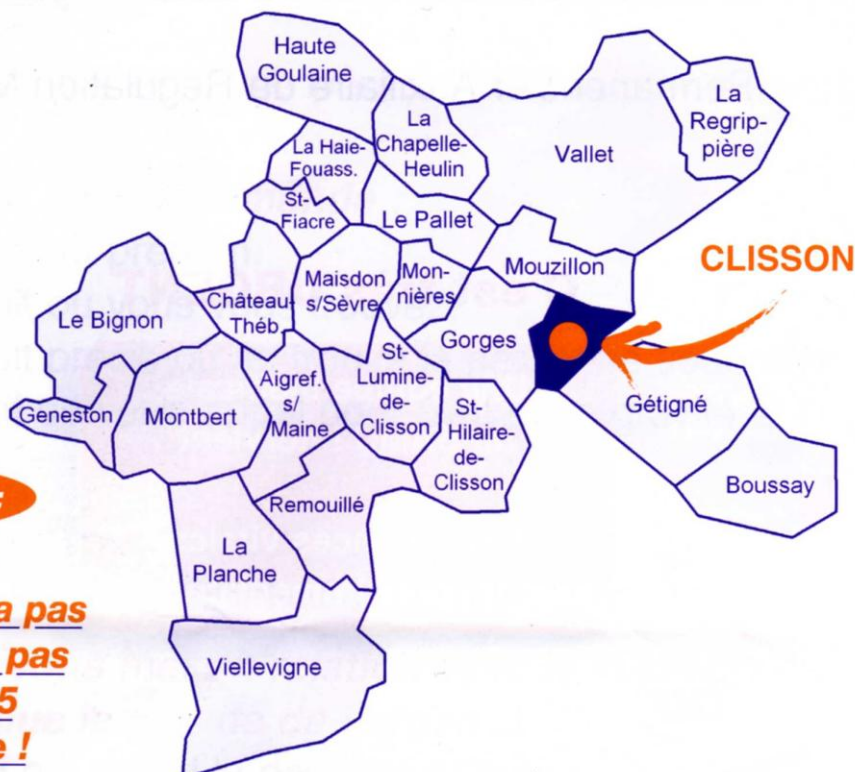


Le service de garde pour votre commune :

Si vous habitez dans l'une de ces communes, vous serez dirigé vers un Centre d'Accueil de Permanence des soins (CAPS) situé à :



ATTENTION :

Le CAPS
ne vous recevra pas
si vous n'avez pas
appelé le 15
au préalable !

Qu'est-ce que le Centre d'Accueil de Permanence des Soins ?

C'est l'endroit où le **Centre 15** vous envoie
pour consulter le médecin de garde.

Il est accessible, bien signalé et équipé
pour une prise en charge complète.

**Après la consultation, le médecin de garde
fera le lien avec votre médecin traitant.**

Cette plaquette a été réalisée par les **médecins libéraux de l'AMUEL 44** avec l'aide d'un **groupe d'usagers** (secteur Pontchâteau et Saint Gildas des Bois), **Planet-Santé** et avec le soutien financier du **Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville**.